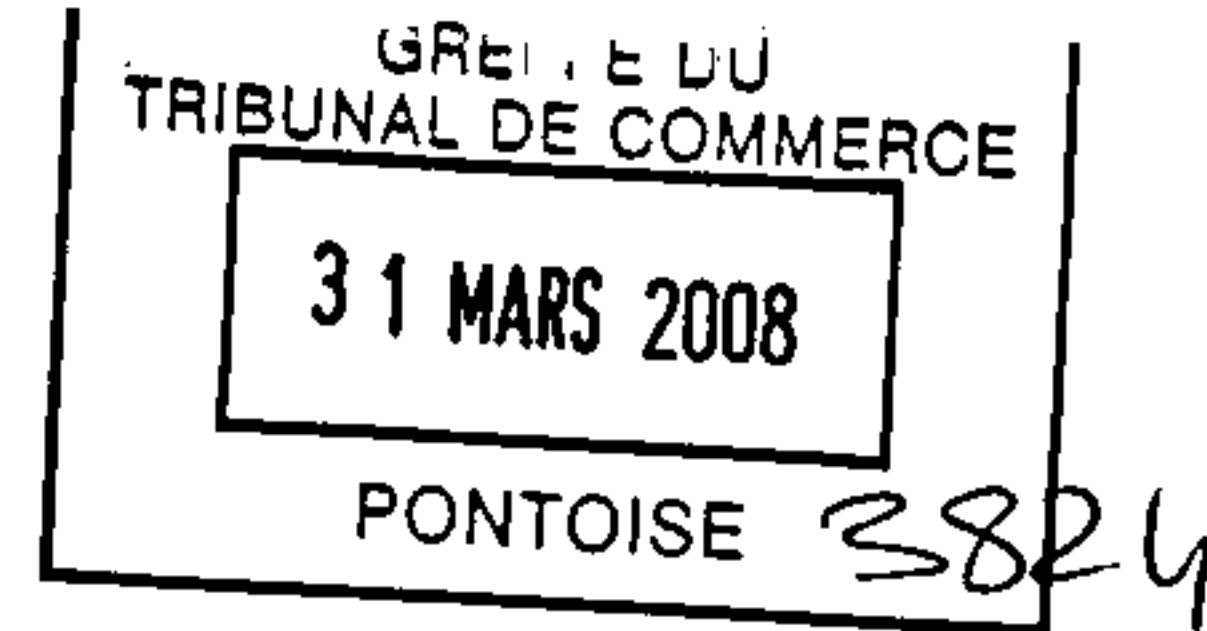


983645



## 2G IMMO

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 25 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 49 LA CHAPELLE SAINT ANTOINE

95300 ENNERY (VAL D'OISE)

422 304 329 RCS PONTOISE

### PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 15 MAI 2007

L'an deux mille sept,  
et le quinze mai, à neuf heures,  
les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

#### Sont présents ou représentés :

- |   |           |
|---|-----------|
| - Monsieur Alain GARCIA GOMEZ, propriétaire de..... | 250 parts |
| - Monsieur Joël GARCIA GOMEZ, propriétaire de ..... | 250 parts |
| soit un total de .....                              | 500 parts |
- sur les cinq cents (500) parts composant le capital social.

Monsieur Alain GARCIA GOMEZ préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- **Nomination de commissaires aux comptes,**

Monsieur le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, il met aux voix l'unique résolution suivante :

## UNIQUE RESOLUTION

L'assemblée générale, après lecture du rapport de la gérance, décide conformément l'article L.223-35 du code de commerce désigner un commissaire aux comptes titulaire, ainsi, qu'un commissaire suppléant.

Les seuils ayant été atteints lors de l'exercice clos le 30 septembre 2006, les commissaires aux comptes titulaire et suppléant désignés ci-après entrerons en fonction à compter de l'exercice commençant au 1<sup>er</sup> octobre 2006.

Après en avoir délibéré, elle décide de nommer :

- **SAS I.R.E.C. - Institut de Révision et d'Expertise Comptable,**  
domicilié à PARIS (75017) - 24 rue Fortuny,  
**en qualité de commissaire aux comptes titulaire,**

ainsi que :

- **Monsieur Jean MENINGAND,**  
domicilié à VERSAILLES (78000) - 16 boulevard de la Reine,  
**en qualité de commissaire aux comptes suppléant,**

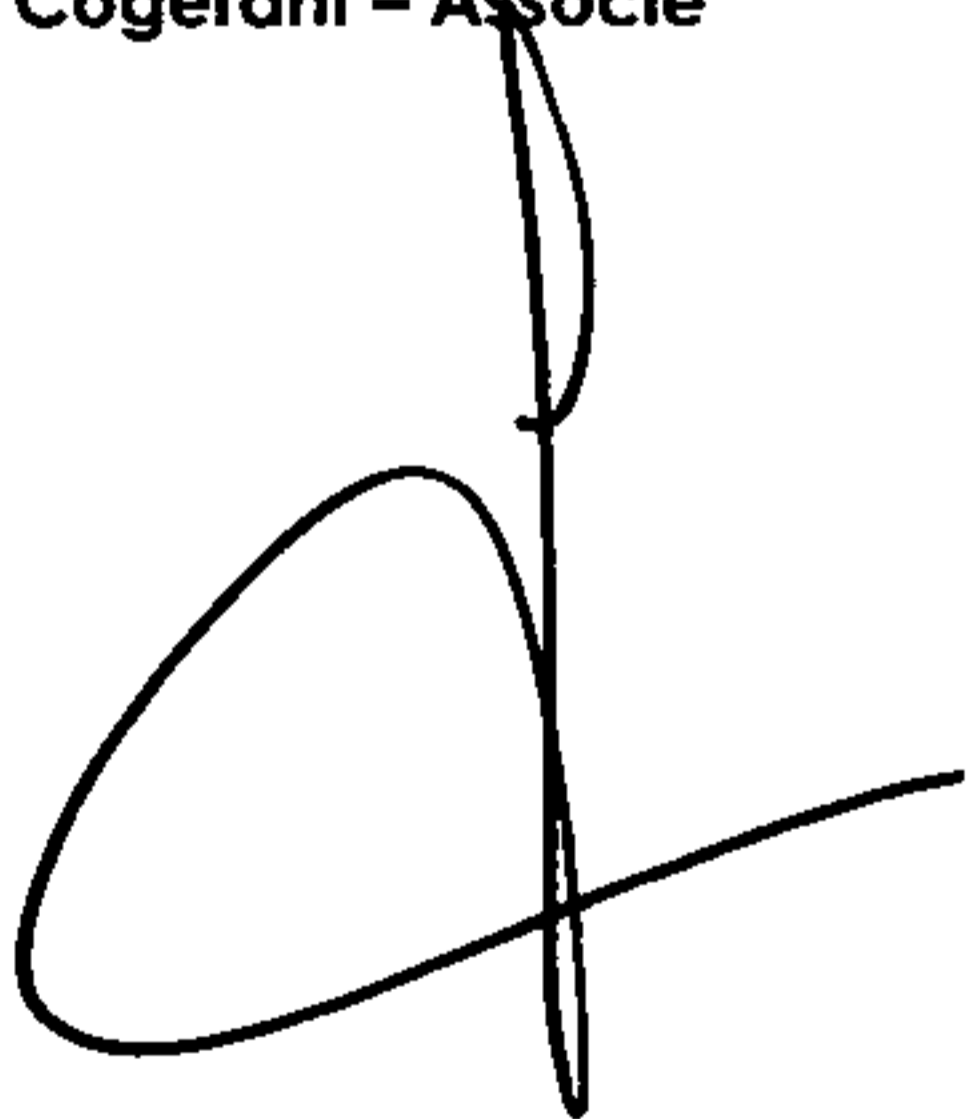
Tous deux pour une période de six (6) exercices, conformément aux dispositions légales, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2012.

**CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DE TOUT CE QUE DESSUS, IL A ETE DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL QUI, APRES LECTURE, A ETE SIGNE PAR LA GERANCE.

Mr Alain GARCIA GOMEZ  
Cogérant - Associé



Mr Joël GARCIA GOMEZ  
Cogérant - Associé

